COMMUNE DE TREMARGAT

Conseil Municipal du 11 mars 2024

-PROCES-VERBAL-

Le onze mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TREMARGAT, régulièrement convoqué par le Maire par courrier en date du 4 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur François SALLIOU, Maire.

Elu	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par
François SALLIOU	X		
Antoine MARIN	X		
Nadine HAMON	X		
Eric BREHIN	X		
Agnès CASSIN	X		
Catherine ROUXEL	X		
Audrey COUTE	X		
François JEGOU		X	

Ont été désigné comme :

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine MARIN
Secrétaire de séance adjoint : Madame Catherine ROUXEL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Monsieur le Maire propose de mettre à l'ordre du jour le renouvellement de la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé (CEP) par l'ALECOB à la question 9.
Les questions 1 et 2 concernant le compte de gestion et le compte administratif 2023 du Budget principal sont reportés à la séance du prochain Conseil Municipal le 8 avril 2024, les comptes ne sont pas en accord avec la trésorerie.

Ordre du Jour

- Approbation du PV de réunion du Conseil Municipal du 5 février 2024 ;
- Budget principal – compte de gestion 2023 ;
- Budget principal – compte administratif 2023 ;
- Création et adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) concernant le portage de repas à domicile du Comité d'Entraide du Kreiz Breizh ;
- Classement de la voirie communale : acte d'engagement pour étude mission géomètre ;
- Point sur les travaux : Epicerie ;
- Chantier du printemps des bénévoles ;
- Finalisation présentation « convention location des salles » de Trémargat ;
- Questions diverses.

1-Approbation du P.V. de la réunion du Conseil Municipal du 5 février 2024

Un projet de Procès-Verbal de la dernière réunion a été transmis aux élus communaux. A ce jour, aucune remarque sur sa rédaction n'est parvenue en mairie.

Le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires (art. L 2121-15).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la proposition de Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 février 2024 présentée.

2- Création et adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) concernant le portage de repas à domicile du Comité d'Entraide du Kreiz Breizh : présentation par Mme Nadine HAMON, 2ème adjointe au maire

Madame Nadine HAMON, 2ème Adjointe au maire aux affaires sociales, rappelle que le service de portage de repas à domicile qui était assuré par la société « AVEC » gestionnaire du comité d'entraide du Kreiz Breizh a pris fin le 1er février 2024, par décision du Conseil départemental des Côtes d'Armor en contentieux avec cette entreprise défaillante.

Dans un premier temps des solutions provisoires ont été mises en œuvre pour desservir les repas dans chacune des communes par le biais des agents communaux ou de personnes recrutées à temps partiel pour assurer le portage à partir de l'EHPAD de Saint-Nicolas-Du-Pélem qui accepte de continuer à préparer et conditionner les repas. Et que plusieurs réunions ont été organisées par les maires du territoire concerné pour rechercher des possibilités de maintenir ce service indispensable au maintien à domicile de personnes âgées et/ou en situation difficile.

Afin de pérenniser ce service et de formaliser le fonctionnement administrativement et financièrement, les communes de Canihuel, Kerpert, Lanrivain, Peumerit-Quintin, Saint-Connan, Saint-Gilles-Pligeaux, Sainte-Tréphine et Trémargat se proposent de constituer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) dont le projet de statuts est joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour aucun habitant de Trémargat ne bénéficie de ce service. Et invite le Conseil Municipal à émettre son avis sur la création du SIVU, d'adopter les statuts tels que proposés à l'assemblée, et de désigner un(e) délégué(e) titulaire et suppléant(e) du Conseil Municipal de Trémargat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable

- **À la création et à l'adhésion** au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) concernant le portage de repas à domicile du Comité d'Entraide du Kreiz Breizh ;
- **Adopte** les statuts tels que proposés à l'assemblée ;
- **Donne** délégation à Monsieur le Maire pour signature de toutes pièces nécessaires ;
- **Et désigne comme** déléguée titulaire : Madame Nadine HAMON
  Et délégué(e) suppléant(e) :

3-Classement de la voirie communale : acte d'engagement pour étude mission géomètre : présentation par M. Antoine MARIN, 1er adjoint au maire

À la suite de la présentation de l'acte d'engagement pour effectuer une mission d'études afin de réaliser un inventaire de la voirie communale pour « classement de la voirie communale de la Commune de TREMARGAT à la SELARL Nicolas Associés (géomètres).
Et l'échange entre les élu(e)s ; le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reporter cette étude pour analyser et préciser les objectifs concernant les routes ou chemins de la commune (cadastre) ;
De mettre en concurrence cette étude.

4-Points sur les travaux : Epicerie

Monsieur le Maire informe que la déclaration du début de chantier concernant les travaux de l'extension de l'Epicerie a été effectuée.

5- Chantier du printemps des bénévoles

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,
VALIDE la date du mercredi 13 mars 2024 pour le « chantier du Printemps des bénévoles ».

6- Finalisation présentation « convention location des salles » de Trémargat

Proposition des documents concernant la convention de location de la salle des associations et de la salle polyvalente de Trémargat à partir du 1er janvier 2024.
Après délibération, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité,

7-Renouvellement de la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé proposé par l'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne

Monsieur le Maire annonce que nous avons reçu un courrier le 14 février dernier annonçant que la convention concernant le suivi énergétique de la Commune de Trémargat qui nous lie avec l'ALECOB arrive à son terme le 11 mars 2024 ; et que l'ALECOB nous propose de poursuivre l'adhésion pour une nouvelle période.
Pour rappel cette convention propose d'analyser, d'informer, d'expliquer et d'aider au processus de réflexion sur les enjeux énergétiques et climatiques (cf. à l'annexe n° : convention d'adhésion au CEP (Conseil en Energie Partagé).
De désigner un élu(e) « responsable énergie » interlocuteur de l'ALECOB
Un agent administratif pour la transmission des informations nécessaires à la mission.
Que le montant de la cotisation annuelle ait été fixé à 1.20 €/an/habitant depuis le 1er janvier 2020 et celle-ci est comprise pour l'année civile. Le nombre de référence des habitants de Trémargat est de 176 (chiffre Insee du dernier recensement) et que le montant de la commune s'élève à 211.20 €/an.
La durée de la présente convention est fixée pour une durée de 3ans et prend effet à compter de la date de signature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VALIDE et autorise Monsieur le Maire à signer.
DESIGNE comme élu « responsable énergie » : Monsieur Antoine MARIN
Agent administratif : Monsieur Christophe SOURICE

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal présent n'ayant d'autre point à aborder en question diverse, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Procès-verbal affiché en mairie de TREMARGAT le
Publié sur le site internet de la commune de TREMARGAT (www.tremargat.fr), le

Le secrétaire de séance,
Antoine MARIN
1er Adjoint au maire

Le Maire,
François SALLIOU

MAIRIE DE TREMARGAT
22110